

## COVID-19 : CONSIGNES CONCERNANT LES EXAMENS MÉDICAUX ET LES CHIRURGIES ÉLECTIVES

**Baie-Comeau, le 11 novembre 2020** – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord désire informer la population de certaines mesures en vigueur dans ses installations en raison de la pandémie de COVID-19.

Le port du masque est obligatoire dans toutes les installations du CISSS de la Côte-Nord afin de protéger les autres patients et le personnel soignant. Tout usager se présentant pour un examen médical, qui refuse de porter le masque, ne pourra subir l'examen prévu. Celui-ci ne sera pas annulé, mais il sera reporté jusqu'à ce que le patient accepte de se conformer à la consigne du port du masque ou que ce ne soit plus obligatoire.

### **Chirurgies électives**

Toutes les personnes devant subir une chirurgie élective (chirurgie non urgente) doivent auparavant faire un test de dépistage de la COVID-19 afin de protéger les équipes traitantes. Tout usager refusant de se soumettre à ce test de dépistage ne pourra être opéré pour une chirurgie élective. Celle-ci ne sera pas annulée, mais elle sera reportée jusqu'à ce que le patient accepte de se conformer au dépistage obligatoire.

Ces mesures visent à éviter la transmission de la COVID-19 et à protéger l'ensemble des usagers et le personnel du réseau de la santé.

Le CISSS de la Côte-Nord remercie la population pour sa collaboration.

- 30 -

Source : Pascal Paradis  
Conseiller en communication  
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord  
418 589-9845, poste 342268